



MINISTÈRE DES FINANCES



ACCUEIL | LE MINISTÈRE | NOUVELLES | POUR NOUS JOINDRE

Accueil > Le ministère > Accessibilité > Ministère des Finances Plan d'accessibilité 2010-2011

Le ministère

À propos de nous

Biographies du ministre et de son quipe

Organismes, conseils et commissions

Documents législatifs

Planifications axée sur les résultats

Accessibilité

Pour nous joindre

Cycle financier de l'Ontario

L'économie de l'Ontario

Données démographiques

Consultations publiques

Publications

Divulgarion des traitements

AchatsOntario

Explorer le gouvernement

Renseignements

Abonnez

Alertes par Courriel

Abonnez au fil de RSS

Suivez-nous sur Twitter

Regardez-nous sur Youtube

ENVOYER IMPRIMER PARTAGER

Ministère des Finances Plan d'accessibilité 2010-2011

Table des matières

- Introduction
- Mise à jour sur les réalisations relatives à l'accessibilité 2009-2010
- Mise à jour sur les exigences relatives à l'accessibilité pour les services à la clientèle
- Engagements relatifs à l'information et aux communications
- Autres engagements relatifs à l'accessibilité
- Lexique de termes et de sigles
- Pour plus de renseignements

Introduction

La Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) constitue la feuille de route pour rendre la province accessible d'ici 2025. En vertu de cette loi, des normes d'accessibilité sont établies et mises en œuvre en vue d'abolir les obstacles qui existent dans les principaux aspects de la vie quotidienne.

Ces normes amélioreront l'accessibilité des personnes handicapées dans les secteurs des services à la clientèle, de l'information et des communications, de l'emploi, du transport et du milieu bâti.

Le gouvernement de l'Ontario se prépare à prendre les devants pour faire de l'Ontario une province accessible. En 2010, il a été le premier organisme public à présenter son rapport de conformité à la première norme, soit les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (Règlement de l'Ontario 429/07).

Dans le cadre de l'élaboration des autres normes prises en application de la LAPHO, le gouvernement s'inspire du Code des droits de la personne de l'Ontario et des obligations énoncées dans la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO).

Chaque année, le gouvernement définit la façon de prévenir, de repérer et d'éliminer les obstacles au moyen des plans d'accessibilité annuels exigés par la LPHO.

Se fondant sur le plan de l'année dernière, le plan d'accessibilité 2010-2011 continuera à faire progresser le ministère des Finances en fonction de l'objectif d'accessibilité pour tous les Ontariens et toutes les Ontariennes.

En date du 1er janvier 2010, le ministère des Finances se conformait en tout point aux Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle. Le ministère a mis en œuvre des processus pour faire en sorte que :

- tout le personnel visé, nouveau et actuel, qui fournit des services à la clientèle ou élabore des politiques relatives au service à la clientèle reçoive une formation sur les modules « May I Help you? »;
- les avis de perturbation des services pour tous les immeubles soient affichés en temps opportun;
- un processus de rétroaction accessible soit créé pour répondre aux commentaires reçus et en faire un compte rendu.

Le ministère des Finances s'engage à mettre en œuvre les quatre autres normes d'accessibilité, une



fois qu'elles auront été approuvées et publiées. Le ministère élaborera un plan afin de répondre aux exigences énoncées dans chaque norme en vue d'assurer la conformité.

On peut consulter les plans des autres ministères en cliquant sur : Ontario.ca

Mise à jour sur les réalisations relatives à l'accessibilité 2009-2010

Secteur d'intérêt : Service à la clientèle

Réalisations du ministère des Finances :

- Depuis le 1er janvier 2010, les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle ont été mises en œuvre aux fins de conformité.
- Un processus a été créé pour faire en sorte que les avis de perturbation des services soient affichés en temps opportun.
- Un processus de rétroaction accessible a été élaboré en vue de répondre aux demandes de renseignements et aux suggestions.
- En date du 1er janvier 2010, tout le personnel visé avait suivi une formation sur les deux modules « May I help you? » pour se conformer aux Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle. Après le 1er janvier 2010, 31 nouveaux employés ont réussi les modules de formation « May I help you? ».

Secteur d'intérêt : Information et communications

Réalisations du ministère des Finances :

- Les renseignements relatifs aux Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle ont été affichés sur les sites Internet et intranet. La documentation comprend : la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle de la FPO, le protocole ministériel visant les avis de perturbation des services et le processus ministériel de rétroaction.
- Un site Web a été créé sur le site intranet afin de partager les ressources et les renseignements éducatifs en vue d'augmenter la sensibilisation à l'accessibilité.
- La première exposition sur l'accessibilité a eu lieu à Oshawa afin de sensibiliser davantage le public à l'accessibilité.
- Une équipe Web se tient au courant des nouvelles réalités et normes intranet/Internet.
- Les publications continuent d'être fournies dans d'autres formats au besoin.

Secteur d'intérêt : Emploi

Réalisations :

- Le ministère des Finances a mené à terme son premier programme de partenariats de mentorat axés sur la diversité et a lancé la deuxième année du programme en tenant compte de la rétroaction reçue dans le cadre des évaluations du programme de la première année.

Secteur d'intérêt : Milieu bâti

Réalisations du ministère des Finances :

- Modernisation des portes de l'entrée principale de l'immeuble en y ajoutant des commandes d'accès (portes automatiques) au 33, rue King, à Oshawa, afin de répondre aux futures normes d'accessibilité.
- Amélioration de la sécurité grâce à l'installation de portes de sécurité accessibles dans les vestibules des ascenseurs du 3e et du 5e étages de l'immeuble situé au 33, rue King, à Oshawa.
- Modernisation des portes des toilettes des femmes au rez-de-chaussée du 33, rue King, à Oshawa, en y ajoutant des commandes d'accès (portes automatiques).
- Installation de poignées de portes dans toutes les toilettes accessibles de l'édifice Frost, à Toronto, pour assurer l'accessibilité.
- Modernisation des commandes d'accès (portes automatiques) à plusieurs niveaux, permettant l'activation à n'importe quelle hauteur à moins de 36 pouces de la commande, au 33, rue King, à Oshawa. Cette modernisation règle différents problèmes de mobilité, ce qui permet de répondre aux futures normes d'accessibilité.
- Un nombre adéquat de salles de réunion décroissonnées accessibles dans des bureaux du ministère et conformes aux normes de la LAPHO (Michael Starr, à Oshawa, Édifice Frost, à Toronto et le 777, rue Bay, à Toronto).

- Les Services de gestion des installations ont mené à bien quatre projets de rénovation en 2009-2010 (bureaux de l'Unité GSSSU, du BCPM et de la DODSC ainsi que les toilettes des femmes du 1er étage). Chaque projet se conformait aux normes d'accessibilité au milieu bâti de la LAPHO.
- Installation de nouveaux panneaux de signalisation conformes aux normes de la LAPHO depuis juin 2010.
- Élargissement des allées dans la conception des locaux de tous les projets de rénovation pour répondre aux lignes directrices de la LAPHO.

Mise à jour sur les exigences relatives à l'accessibilité pour les services à la clientèle

Les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (Règlement de l'Ontario 429/07), qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2008, exigeaient que tous les ministères de l'Ontario se conforment au Règlement au plus tard le 1er janvier 2010.

En janvier 2010, la FPO a été le premier organisme public à déposer son rapport de conformité auprès de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario. Pour qu'ils continuent à se conformer aux Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle, il est crucial que les ministères tiennent compte de l'accessibilité dans le cadre de leur processus de planification et d'élaboration de programmes et de politiques.

Secteur d'intérêt : Service à la clientèle

Engagement : Continu

Le ministère des Finances continuera de surveiller les besoins de formation afin de s'assurer que tout le personnel est formé conformément aux Normes et que le nouveau personnel ainsi que le personnel muté ou détaché reçoit la formation dans les délais indiqués dans la politique de formation.

Action(s) proposée(s) :

Tous les membres du personnel visés, qu'ils soient nouveaux, mutés ou détachés, sont avisés dans les 90 jours suivant leur affectation des exigences de formation relatives aux Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle. Les listes du personnel visé sont tenues à jour et font l'objet d'un suivi continu. Après le 1er janvier 2010, le ministère des Finances a formé 31 nouveaux employés visés sur les modules de formation « May I Help You? ».

Calendrier de mise en œuvre : octobre 2010 – mai 2011

Secteur d'intérêt : Service à la clientèle

Engagement : Continu

Le ministère des Finances examinera son processus de rétroaction afin de s'assurer que les questions relatives à l'accessibilité sont résolues de façon appropriée et sont conformes aux normes du ministère en matière de prestation de biens, de produits et de services au public.

Action(s) proposée(s) :

Tous les commentaires reçus en personne, par écrit et par tout autre moyen seront étudiés et une réponse sera fournie au client en temps opportun. Jusqu'à maintenant, aucun commentaire négatif n'a été reçu. Le ministère continuera de surveiller et d'étudier tous les commentaires afin de s'assurer que les mesures appropriées sont prises.

Calendrier de mise en œuvre : octobre 2010 – mai 2011

Engagements relatifs à l'information et aux communications

L'information et les modes de communication sont des éléments clés de la prestation de nombreux programmes et services gouvernementaux au public. Il est essentiel que le ministère dispense les mêmes services de qualité à toute la population de la province.

En prévision de l'entrée en vigueur des normes relatives à l'information et aux communications, le gouvernement de l'Ontario cherche constamment des façons de prévenir et d'éliminer les obstacles pour les personnes handicapées dans le cadre de ses activités visant à préparer, se procurer, fournir, recevoir ou distribuer de l'information et des communications au public.

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Continu

Le ministère des Finances exige que tout le personnel des communications Web intègre les questions d'accessibilité à la préparation des documents de communication pour veiller à ce que les produits de communication soient accessibles à tous.

Action(s) proposée(s) :

L'équipe Web du ministère des Finances continuera d'assurer la diffusion interne et externe de renseignements électroniques sur des supports accessibles. Les membres de l'équipe continueront à se tenir au courant des nouvelles tendances technologiques et de l'information accessible à tous.

Calendrier de mise en œuvre : octobre 2010 – mai 2011

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Continu

Le ministère des Finances s'assurera que le personnel intègre les questions d'accessibilité à la préparation des documents de communication pour veiller à ce que les produits de communication soient accessibles à tous.

Action(s) proposée(s) : Le ministère des Finances préparera un plan de communication pour sensibiliser le public aux produits de communication accessibles et aux pratiques exemplaires au moment d'envoyer des documents PDF et des courriels en vue d'assurer un meilleur degré d'accessibilité.

Calendrier de mise en œuvre : octobre 2010 – mai 2011

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagement : Continu

Le ministère des Finances intégrera les questions d'accessibilité à ses publications pour s'assurer qu'elles sont accessibles sur un support de substitution.

Action(s) proposée(s) :

L'unité ou la direction du ministère des Finances qui recevra une demande de document sur un support de substitution veillera à la production de ce document de substitution en communiquant directement avec ServiceOntario Publications, au besoin. La personne responsable de la planification dans le cadre de la LPHO et de la LAPHO du ministère des Finances continue de fournir des conseils et des renseignements sur les questions relatives à la LPHO et à la LAPHO.

Calendrier de mise en œuvre : octobre 2010 – mai 2011

Autres engagements relatifs à l'accessibilité

Initiatives d'amélioration de l'accessibilité visant à repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les normes en cours d'élaboration en vertu de la LAPHO

En prévision de l'entrée en vigueur des autres normes, le gouvernement de l'Ontario a prévu la mise en œuvre de plusieurs initiatives pour la fonction publique, notamment dans les secteurs suivants : transport, emploi et milieu bâti. Il vise ainsi à faciliter les déplacements des personnes handicapées en Ontario, à assurer l'accessibilité des personnes handicapées à toutes les étapes du cycle d'emploi et à éliminer les obstacles dans les immeubles. Un grand nombre des initiatives prévues pour la fonction publique en 2010-2011 ont pour but d'aider les ministères à se préparer à se conformer aux prochaines normes qui entreront en vigueur.

Les initiatives pour la fonction publique sont énumérées dans le Plan d'accessibilité 2010-2011 du ministère des Services gouvernementaux.

Secteur d'intérêt : Emploi

Engagement : Nouveau

Le ministère des Finances intégrera la formation sur les politiques et les directives en matière de ressources humaines de la FPO.

Action(s) proposée(s) :

Le ministère des Finances s'assurera que les gestionnaires et le personnel ajoutent l'aperçu du projet de loi 168 ainsi que la Politique de prévention de la discrimination et du harcèlement au travail et la Politique de prévention de la violence au travail de la FPO à leurs plans d'apprentissage et suivent la formation au cours de l'année.

Calendrier de mise en œuvre : octobre 2010 – mai 2011

Secteur d'intérêt : Milieu bâti

Engagement : Continu

Chaque année, les Services de gestion des installations du ministère des Finances compileront et communiqueront des données sur le nombre de salles de réunion décroissantes accessibles aux personnes handicapées dans les installations du ministère. Dans le cadre de leurs activités permanentes, les Services de gestion des installations répondront selon les besoins à toute demande supplémentaire concernant ces salles pour s'assurer qu'elles répondent aux besoins du ministère.

Action(s) proposée(s) :

Dans le cadre des travaux exécutés dans les salles de réunion des divers emplacements, le ministère des Finances intégrera l'accessibilité universelle à la conception des locaux.

Calendrier de mise en œuvre : octobre 2009 – mars 2011

Secteur d'intérêt : Milieu bâti

Engagement : Continu

Les Services de gestion des installations du ministère des Finances continueront d'évaluer la fonctionnalité des dispositifs qui assurent l'accès des personnes handicapées aux locaux du ministère (comme la commande des portes automatiques) en fonction des normes actuelles sur l'accessibilité des bâtiments, en attendant la publication des normes d'accessibilité au milieu bâti en vertu de la LAPHO.

Action(s) proposée(s) :

Au moment de l'acquisition de nouveaux locaux et de la rénovation de locaux existants, le ministère des Finances remplacera les dispositifs existants de commande d'accès dans ses locaux par des dispositifs multifonctions. Lorsque de nouveaux dispositifs doivent être installés dans les locaux du ministère, les Services de gestion des installations devront spécifier des dispositifs conformes à la loi American Disabilities Act (ADA) des États-Unis jusqu'à la publication des futures normes en vertu de la LAPHO.

Calendrier de mise en œuvre : octobre 2009 – mars 2011

Secteur d'intérêt : Milieu bâti

Engagement : Continu

Au moment de l'acquisition de nouveaux locaux et de la rénovation de locaux existants, les Services de gestion des installations du ministère des Finances collaboreront avec la Société immobilière de l'Ontario afin d'assurer la conformité aux exigences.

Action(s) proposée(s) :

Le ministère des Finances intégrera dans la conception des locaux nouveaux ou rénovés les normes d'accessibilité au milieu bâti proposées jusqu'à la promulgation des mesures législatives.

Calendrier de mise en œuvre : octobre 2009 – mars 2011

Secteur d'intérêt : Milieu bâti

Engagement : Continu

Les Services de gestion des installations du ministère des Finances élaborent actuellement de nouvelles normes et de nouveaux modèles pour installer des panneaux de signalisation et d'indication conformes à la LAPHO.

Action(s) proposée(s) :

Le ministère des Finances intégrera les nouvelles normes et les nouveaux modèles proposés dans les normes d'accessibilité au milieu bâti à la conception des projets de nouveaux locaux ou de rénovation et (ou) aux demandes de clients pour obtenir de nouveaux panneaux de signalisation et de remplacement.

Calendrier de mise en œuvre : septembre 2009 – mars 2011

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Nouveau

Le ministère des Finances renommera le volet Diversité de son programme de reconnaissance pour y ajouter la notion d'inclusion.

Action(s) proposée(s) :

Le ministère des Finances révisera son programme de reconnaissance en améliorant les critères du volet Diversité et en renommant ce dernier Diversité et inclusion.

Calendrier de mise en œuvre : octobre 2010 – mars 2011

Lexique de termes et de sigles

LAPHO – Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

FPO – Fonction publique de l'Ontario

LPHO – Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario

Pour plus de renseignements

Nous sommes toujours heureux de recevoir des questions et des commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère.

Demandes générales : 1 866 ONT-TAXS (1 866 668-8297)

Numéro ATS : 1 800 263-7776 (sans frais en Ontario)

Adresse électronique : FinanceCommunications.fin@ontario.ca

Site Web du ministère : <http://www.fin.gov.on.ca/fr/index.html>

Rendez-vous sur le portail Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires. Ce site sur l'accessibilité offre des ressources et des renseignements sur la façon de faire de l'Ontario une province accessible pour tous.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

ServiceOntario Publications
Téléphone : 1 800 668-9938
ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-3737 (En ligne)
[This document is available in English.](#)

Trouver la page :

